Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260119-20260107_01_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC SÉANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Date de convocation :	12/01/2026
Nombre de Conseillers présents :	11
Date d'affichage :	12/01/2026
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.
Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme TROADEC Janine - Mme SAUVEE Julie - M. BODSON Jean - M. DERRIEN Dominique (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - M. LE FLANCHEC Yves - Mme LE GOFF Gwénaëlle - M. MERCIER Xavier - M. -STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).
Absent-Excusé : M. ROUZAUT Fabian
Procuration : Mme TROADEC Janine donne procuration à M. ADAM Pierre et M. BODSON Jean donne procuration à M. DERRIEN Dominique
Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique

DÉLIBÉRATION n° 2026.01.19* 01

Objet : Finances : Amortissements

Monsieur le Maire informe l'assemblée conformément à la réglementation en vigueur et à l'instruction M 57 abrégée, qu'il convient d'adopter le tableau des montants d'amortissement de certains biens corporels et incorporels, en section Investissement, pour l'année 2025 :

Subventions d'Equipement versées :

Compte 28041412 : pour un montant de 12 058,28 € (décharge de Trélévern)
Compte 28041512 : pour un montant de 1 894,85 € (travaux SDE, notamment des effacements de réseaux à titre d'exemple, les travaux de la rue des Écoles)
Compte 2804182 : pour un montant de 60 918,34 € (travaux SDE, notamment en matière d'éclairage public comme les panneaux solaire de Park Mézévéno)
Compte 28046 : pour un montant de 2 321,70 € (attributions de compensations 2022-2024)

Soit un montant total de **77 193,17 €**

Après avoir entendu toute précision utiles et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

DECIDE d'appliquer les montants d'amortissement comme présentés ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 20/01/2026

Le Maire,
Pierre ADAM

Le secrétaire,
Dominique DERRIEN

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC (Côtes d'Armor)